



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le 
ID : 033-243301264-20180705-2018_102-DE

N°2018/102

**OBJET : LECTURE PUBLIQUE - ÉQUIPEMENT DES
BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU - DEMANDE DE
FINANCEMENTS**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 27 juin 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 juin 2018

Le 5 Juillet de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à Saint Selve – Espace salle polyvalente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	E	Mme BETES	CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	A		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. MOUCLIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	Mme CANADA
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	E	Mme DEBACHY
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	Mme BURTIN-DAUZAN			

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CLEMENT est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20180705-2018_102-DE

N°2018/102

OBJET : LECTURE PUBLIQUE - ÉQUIPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU - DEMANDE DE FINANCEMENTS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-7 « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et à l'animation socioculturelle »,

Vu la délibération n°2017/88 en date du 27 juin 2017, pour la Lecture publique - Demande de financements pour le projet de « mise en réseau des bibliothèques et médiathèques »,

Vu la délibération n°2017/106 en date du 26 septembre 2017, relative à l'actualisation du tableau des effectifs concernant notamment l'ouverture d'un poste de coordonnateur du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire,

Vu la proposition du Comité de pilotage du 14 mai 2018,

Vu l'avis de la commission « Vie locale » du 15 mai 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

1. LE PROJET

Le Conseil communautaire du mardi 27 juin 2017 a validé le projet de mise en réseau des bibliothèques. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence mais de fédérer l'existant et de proposer de nouveaux services « lecture publique » à l'ensemble des habitants.

Les objectifs du projet :

- l'accès aux fonds des bibliothèques quelle que soit la commune d'habitation
- le travail sur les fonds documentaires
- le développement de l'offre numérique et de l'animation culturelle à l'échelle du territoire

La méthodologie

Pour favoriser les échanges, associer l'ensemble des acteurs et partenaires à la construction de ce réseau, différentes instances techniques, de pilotage ou de décision ont été définies.

Une coordonnatrice des bibliothèques, en poste depuis septembre 2017, est chargée d'accompagner ce projet et d'animer ces différentes instances :

- ✓ **le groupe de travail** composé de techniciens, toutes les bibliothécaires salariées et bénévoles du territoire ainsi que des agents de Biblio.Gironde. Il travaille sur les aspects techniques et pratiques de cette mise en réseau, et se réunit une fois par mois.
- ✓ **les groupes techniques**, composés des services communautaires compétents, principalement les services informatique, achat et commande publique et communication. Les agents de ces services sont associés depuis le démarrage du projet et sont sollicités ponctuellement pour apporter leurs connaissances sur leur domaine au service du projet.
- ✓ **le comité de pilotage**, composé d'élus référents désignés par chaque commune, du directeur de la Bibliothèque Départementale de Gironde, de la Direction générale de la CCM, de la responsable du pôle vie locale et de la chargée de mission lecture publique. Il donne les grandes orientations, accompagne l'élaboration du projet et soumet à la conférence des maires les propositions retenues.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20180705-2018_102-DE

N°2018/102

**OBJET : LECTURE PUBLIQUE - ÉQUIPEMENT DES
BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU - DEMANDE DE
FINANCEMENTS**

Le phasage du projet

	Phase Préparatoire	Phase Conception	Phase Mise en œuvre	Phase Développement
Groupe technique	- État des lieux matériel informatique - Définition du besoin selon le projet	- Rédaction Cahier des charges - Proposition Plan de communication externe	- Publication du marché - Mise en œuvre du plan de Communication	- Communication sur l'actualité du réseau - Travail sur l'offre numérique : outils
Groupe de travail	- État des lieux des fonctionnements dans les différents équipements - Propositions de fonctionnement > Comité de Pilotage	- Travail d'harmonisation des pratiques (bases de données documents et lecteurs...) - Relecture cahier des charges	- Transfert informatique, formation - Médiation auprès des usagers	- Travail sur les collections - Travail sur l'action culturelle partagée
Comité de pilotage	- Finalisation du projet de réseau : Valeurs Objectifs Moyens	- Traduction du projet dans la Charte - Validation du plan de communication - Validation du cahier des charges	- Communication autour du projet dans les communes : adhésion à la Charte à voter en conseil	- Définition des orientations du réseau : développement des collections et action culturelle partagée

Élaboration d'un référentiel commun : la charte

L'offre de services qui sera proposée à travers la structuration informatique du réseau, répondra à l'ambition de service publique que la Communauté de Communes, les communes et les associations gestionnaires d'une bibliothèque souhaitent offrir aux habitants.

Afin de déterminer les valeurs portées à travers ce projet, les objectifs à atteindre et les moyens mis en œuvre, une réflexion transversale aux différentes instances est menée. Ce travail se formalisera à travers une **charte** comme socle commun d'ambition pour entériner les modalités de fonctionnement du réseau.

Lors des différentes réunions, plusieurs éléments se sont déjà dégagés :

- **Les fondements, les principes :**
 - La bibliothèque est un **lieu de vie**
 - La bibliothèque est un **lieu accessible à tous**
 - La bibliothèque est un **lieu d'accomplissement personnel**
- **Les moyens mis en œuvre :**
 - La mise en place d'un portail accessible en ligne pour les usagers
 - La création d'une carte unique permettant l'accès à l'ensemble des bibliothèques du territoire
 - La mise en place d'une navette permettant la circulation des documents entre les équipements.

Les outils techniques à acquérir :

Pour répondre aux objectifs fixés, suite à l'état des lieux du matériel et des logiciels qui a été réalisé en 2017-2018 sur l'ensemble des bibliothèques du territoire, différents outils sont nécessaires :

- La mise en place d'un logiciel commun de gestion de bibliothèque,
- La mise en place d'un site internet commun pour l'ensemble des bibliothèques du réseau
- Le renouvellement du matériel informatique des bibliothèques
- La mise en place de postes de consultation du catalogue en ligne dans les bibliothèques (OPAC) et autres

L'acquisition du matériel et de ce logiciel, fait l'objet de sollicitations auprès de différents partenaires pour obtenir des aides au financement.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le 
ID : 033-243301264-20180705-2018_102-DE

N°2018/102

**OBJET : LECTURE PUBLIQUE - ÉQUIPEMENT DES
BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU - DEMANDE DE
FINANCEMENTS**

2. FINANCEMENT

Dans le cadre du Plan Départemental de Lecture Publique 2017-2023 (PDLP), une aide peut être sollicitée, pour l'équipement informatique spécialisé (Système Informatique de Gestion de Bibliothèque et son matériel).

Conformément au Règlement d'intervention de ce plan départemental de lecture publique et conformément à la bonification dont peut bénéficier la Communauté de Communes, une aide de 11 288 € peut être sollicitée (25% du HT).

Une **Subvention de l'État** au titre de la 1^{ème} fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, sera sollicitée, pour l'informatisation ou ré-informatisation ainsi que l'équipement matériel lié à ces opérations.

Conformément aux modalités d'application de la Dotation Globale de Décentralisation, cette aide devrait être d'environ 40 %, dès confirmation par les services de l'État une délibération sera proposée dans ce sens lors du prochain conseil et permettra de faire baisser l'autofinancement de la CCM.

Le budget prévisionnel pour l'opération d'investissement lecture publique 2018-2019 est de :

DÉPENSES			FINANCEMENT	
SIGB	21 250 € HT	25 500 € TTC	DEPARTEMENT	11 288 €
Matériel	23 905 € HT	28 687 € TTC	CCM	42 899 €
TOTAL	45 155 € HT	54 187 € TTC	TOTAL	54 187 €

**Le Conseil Communautaire à 38 voix pour,
1 abstention (M. DE MONTESQUIEU) :**

- Décide d'approuver le projet ci-dessus exposé ainsi que le plan de financement;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et notamment à solliciter l'aide financière du Département, ainsi qu'à signer tous documents afférents ;
- Prévoit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour 2018

Fait à Martillac, le 5 juillet 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement